

ABONNEMENT

| Saumur | |
|----------------------|--------|
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 24 MARS

LE SPECTRE DE LA GUERRE

La séance de la Chambre des députés à Rome qui, à propos de la discussion sur le budget rectificatif, devait émettre un vote de confiance dans le ministère, a été très mouvementée.

M. Crispi a pris la parole. Il a déclaré accepter les économies proposées, en laissant au cabinet la responsabilité de les appliquer.

Il recommande seulement au ministre de la guerre de ne pas entreprendre la transformation du fusil dans l'armée, car cela entraînerait une très grande augmentation des dépenses et produirait une grave perturbation. M. Crispi rappelle au ministre de la guerre que la transformation du fusil était commencée en Prusse en 1870, mais qu'elle fut suspendue lorsqu'on prévoyait la guerre. Or, il faut songer à la guerre. « Elle pourrait, ajoute M. Crispi, survenir même cette année, et ce serait pour l'Italie un dommage très grave si nous avions entrepris la transformation de notre fusil. »

Cette déclaration, faite à la tribune italienne par l'ex-président du conseil, M. Crispi, a eu pour résultat de donner une majorité de 397 députés au ministère di Rudini. M. Crispi n'a réuni que 93 opposants. C'est un effondrement pour l'homme d'Etat dont le passage au gouvernement aura été si funeste à l'Italie. Son langage menaçant, écrit-on de Rome, a valu au cabinet une majorité dépassant de cent voix celle que pouvait espérer le cabinet.

En dépit de ces résultats parlementaires, il importe de tenir compte de l'avertissement brutal donné par M. Crispi. Qui sait si avec son tempérament bouillant, emporté, l'ex-président du Conseil, entré si profondément dans les vues de l'ex-chancelier de Bismarck, au courant de la combinaison de la triple alliance, n'a point laissé échapper la vérité ?

Nos gouvernants feront bien de tenir compte de ces menaces et de ne point s'endormir dans une douce quiétude.

MM. de Freycinet et Constans ne sauraient oublier que la consigne dans les sphères autrichiennes et allemandes est de les désigner comme des fauteurs de conflit. On leur prête des ambitions malsaines, de noirs desseins, qui les font considérer comme des politiciens « dangereux ».

INFORMATIONS

Le général Jamont, chargé de visiter minutieusement les places frontalières de l'Est, a inspecté la semaine dernière Lunéville et Nancy et a fait exécuter des exercices de mobilisation qui ont démontré que le 6^e corps est absolument prêt.

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est aujourd'hui mardi que la reine d'Angleterre doit arriver à Cherbourg; elle voyagea sous le nom de comtesse de Balmoral.

De Cherbourg, la reine se rendra directement à Grasse.

Une question s'est agitée ces jours derniers dans les régions ministérielles, mais elle n'est pas encore résolue.

Il s'agit de donner aux ministres un costume d'apparat, pour les cérémonies officielles, qui puisse les faire distinguer des autres fonctionnaires de l'Etat.

LES GOUVERNEURS DE L'ALGÉRIE

M. Tirman va quitter bientôt le gouvernement général de l'Algérie et l'on s'occupe beaucoup de savoir qui le remplacera à ce poste important.

En attendant, peut-être nos lecteurs liront-ils avec intérêt la liste de ses prédécesseurs.

La voici dans l'ordre chronologique depuis la conquête :

27 juillet 1834, comte d'Erlon.
8 juillet 1835, maréchal Clausel.
12 février 1837, maréchal Damrémont.
25 octobre 1837, maréchal Valée.
20 décembre 1840, maréchal Bugeaud.
11 septembre 1847, duc d'Aumale.
24 février 1848, général Cavaignac.
29 février 1848, général Changarnier.
Juillet 1848, général Marey-Monge.
9 septembre 1848, général Charon.
2 octobre 1850, général d'Hautpoul.
23 avril 1851, général Péllissier.
11 décembre 1851, général Randon.

En 1858, le gouvernement général fut aboli et remplacé par un ministère de l'Algérie qui n'eut que deux titulaires :

24 juin 1858, Prince Napoléon.
7 mars 1859, P. de Chasseloup-Laubat.

En 1860, on revient au gouvernement général :

24 novembre 1860, le maréchal Péllissier.
1^{er} septembre 1864, le maréchal de Mac-Mahon.
1^{er} juillet 1870, intérim.

Le gouvernement du Quatre-Septembre n'envoie en Algérie que des commissaires extraordinaires.

Novembre 1870, M. du Bouzet.
8 février 1871, M. Lambert.

On était alors en pleine insurrection kabyle.

M. Thiers rétablit le gouvernement général, qu'il intitula gouverneur civil, mais il choisit un marin pour titulaire.

29 mars 1871, amiral de Gueydon.
19 juin 1871, général Chanzy.
19 mars 1879, M. Albert Grévy.
1^{er} octobre 1881, M. Tirman.

LE PRINCE LOUIS NAPOLEON

La mort du prince Napoléon a une conséquence qui n'a pas encore été mentionnée dans le public.

Le prince Louis, second fils du prince Jérôme, se trouve désormais banni du territoire de France au même titre que son frère aîné.

La loi d'expulsion votée le 23 juin 1886 porte en effet :

« Le territoire de la République est et demeure interdit aux chefs des familles ayant régné sur la France et à leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture. »

Or, le chef de la famille est maintenant le prince Victor Napoléon et l'héritier direct du prince Victor est le prince Louis.

Cette « qualité » de prince banni du territoire français ne peut modifier en rien la situation du prince Louis en Russie, où il a le grade de colonel hors cadre du régiment de Nijni-Novgorod. Mais elle prive désormais ce jeune prince des fréquents voyages qu'il avait coutume de faire à Paris, chez sa tante, la princesse Mathilde.

Le prince Louis est un grand jeune homme sec et nerveux, au regard vif que voile par moment un nuage de mélancolie. L'œil a plus de pénétration que de flamme, ce qui semble indiquer un observateur plutôt qu'un enthousiaste. Le galbe napoléonien se dessine visiblement et s'accroît avec l'âge. On croirait voir Bonaparte à la sortie de Brienne, le beau buste fait par Guillaume, qui se trouve dans la galerie de Prangins. Mais ce qui donne son véritable accent à cette physionomie, c'est, comme chez son frère aîné, une grande bienveillance rehaussée par une dignité toute princière.

(Figaro.)

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Une dépêche de Bruxelles annonce que le général Boulanger a décidé de s'établir définitivement à Bruxelles, et qu'il a signé le bail d'un hôtel situé dans le quartier Léopold, hôtel occupé autrefois par le ministre d'Autriche-Hongrie.

Voici, d'après un de nos confrères, les causes qui ont décidé le général Boulanger à se fixer à Bruxelles :

M^{me} de Bonnemain est, on le sait, atteinte de phtisie pulmonaire. A Jersey, le mal a empiré, et les médecins, après avoir en vain lutté contre ses progrès, ont affirmé qu'une issue fatale était à craindre, si elle ne quittait pas ce climat brumeux.

M. Boulanger, en présence de ces déclarations, n'hésita pas. Comme dans le cas où M^{me} de Bonnemain aurait décidé de retourner en France, le général n'aurait pu la suivre, Bruxelles lui parut être un lieu propice à la cure désespérée qu'il voulait entreprendre.

Mais cette fois, pour n'être plus inquiété, de ne pas susciter d'alarmes dans l'esprit du gouvernement, le général ne ferait plus de politique, ne recevrait personne, et même essaierait de dissimuler sa personnalité. Sur ce dernier point il n'a pas réussi, mais il est resté fidèle à son programme.

LES MÊMES PARTOUT

Une veuve Tritsch, à Troyes, dont le mari opta pour la France après la guerre, et qui, malgré des efforts de courage inouïs, suffit bien difficilement à élever ses six enfants (l'aîné a onze ans), était officiellement invitée, ces jours-ci, à aller à la mairie recevoir des secours en nature, chaussures et vêtements pour ses enfants.

L'employé auquel elle présenta la lettre d'avis lui dit :

« Madame, vous recevrez des chaussures et des vêtements pour vos enfants, mais à la condition qu'ils iront, désormais, à l'école laïque; s'ils continuent à aller chez les Frères, vous n'aurez rien. »

La femme répondit qu'elle avait promis à son

mari, soigné sur son lit de mort par un bon Frère, de ne jamais enlever ses enfants de l'école des Frères. L'employé lui répliqua :

« Vous n'êtes qu'une imbécile, allez-vous en, vous n'aurez rien ! »

Et la pauvre femme, en effet, n'a rien eu. N'est-ce pas la plus odieuse et la plus lâche des iniquités ?

NOUVELLES MILITAIRES

LE DOUBLEMENT DU PRYTANÉE

Le doublement ou le dédoublement du Prytanée est toujours à l'ordre du jour.

Le dédoublement, à côté de certains avantages budgétaires, aurait pour inconvénient d'accumuler sur un même point un nombre d'élèves tellement considérable que, quoi qu'on fasse, l'hygiène en souffrirait. Une épidémie, toujours possible, aurait là beau jeu.

La tradition et le sentiment doivent en pareille occurrence, être relégués au second plan.

Le Soir fait observer qu'en Allemagne, où plus encore que chez nous on professe le culte des vieilles institutions, les écoles militaires ont triplé depuis trente ans. Mais il semble qu'en dehors de Saint-Cyr nous ne pouvons faire des officiers « d'école » ; — que ne plus se dire Saint-Cyrien serait, pour nos jeunes officiers, perdre la moitié de leur valeur originale. De même, un collège militaire identique à celui de La Flèche ne produira jamais des Fléchois. Cette vérité prouvé que fera-t-elle longtemps encore pencher la balance du mauvais côté ?

Tant que les projets sont à l'étude, il n'y a cependant pas lieu de désespérer que la saine logique ne triomphe du préjugé. Dédoublez, ne doublez pas ! (Progrès militaire.)

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 22 mars 1891.

La semaine a fini sur des cours fermes, mais les affaires restent toujours restreintes. Le 3 0/0 s'inscrit à 95 1/2; le 4 1/2 0/0 à 105.60.

Nos Sociétés de crédit injustement atteintes par la crise commencent à se relever. La Banque de Paris est demandée à 830. L'assemblée générale est convoquée pour le 9 mai prochain et le dividende de l'exercice est fixé à 43 fr.

La Société Générale a fait preuve de grande fermeté; on se tient à 495 fr.
Le Crédit Lyonnais accentue son mouvement de reprise à 795. Le dividende de l'exercice est fixé à 30 fr.

La Banque d'Escompte qui n'a été que très légèrement éprouvée dirige en ce moment avec le concours de la Société Générale et du Crédit Lyonnais la conversion des obligations 5 0/0 du Crédit Foncier Egyptien. Depuis 1883, le Crédit Foncier Egyptien a été déclaré d'utilité publique. Il fonctionne dans les mêmes conditions que le Crédit Foncier de France, sous le contrôle de l'Etat. Les fonds provenant des obligations sont uniquement destinés aux prêts hypothécaires. Les obligations ont, entre autres garanties, les 80 millions du capital social. Leur conversion, nécessitée d'ailleurs par la baisse du taux d'intérêt en Egypte, s'imposait donc comme un acte de sage administration. Elle va avoir lieu le 25 de ce mois par une émission de 440,000 obligations foncières 4 0/0 produisant un placement de 4.35 0/0 nets d'impôts. Le prix d'émission de 465 francs

se réduit à 463 fr. 90 si on se libère à la répartition.

On cite le Crédit Foncier 1,285. Le Crédit Mobilier s'est fait remarquer par une activité très soutenue à 450.

La Banque Russe et Française s'est traitée en bonnes tendances à 367.50. Le Crédit Foncier de Tunisie a eu des achats suivis à 455. Grâce aux dispositions prises par la Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie, on peut se procurer à ses guichets les obligations nouvelles du Crédit Foncier de Tunisie qui font prime de 75 centimes.

La Part Petite Presse s'est échangée à 85. On compte sur une reprise que justifierait la vieille et honorable notoriété du journal.

Les obligations des Immeubles de France sont sans variations. La Société a acheté cette semaine trois nouveaux immeubles dans les plus avantageuses conditions.

L'action des Chemins Portugais a repris le cours de 500. La progression continue des recettes ne peut manquer d'avoir une heureuse influence sur les cours.

L'obligation première hypothèque de Puerto-Santa-Maria à San-Lucar de Barrameda est demandée à 462.50. Les rails sont posés sur toute l'étendue de la ligne et tout le matériel sera mis sur place au 15 avril.

L'action de la mine d'or Podiafra continue à être en faveur à 40 et 41 fr.

On remarque sur le petit marché quelques négociations en Parts Tunisiennes. Ces parts ont droit à 50 0/0 sur une exploitation agricole de 26,000 hectares en Tunisie.

Les Chemins Economiques sont à 424.25.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Vœux du Comice agricole

I.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, considérant que le seul moyen auquel les pouvoirs publics puissent avoir recours pour conserver à nos vallées la mesure du chanvre dans son intégralité d'étendue et de production, se résume à appliquer un droit de douane suffisamment élevé, et à rechercher des conventions spéciales au moyen desquelles les chanvres et les produits fabriqués des filatures et des corderies françaises seront défendus. Car protéger la culture sans accorder une situation à l'industrie serait s'engager dans une voie dangereuse;

Considérant, en outre, que les droits sur les chanvres seraient inefficaces si l'exemption de droits était accordée au lin et aux produits similaires;

Emet le vœu :

1° Qu'un droit de 40 fr. par 100 kilogrammes soit appliqué aux chanvres étrangers bruts, teillés et en étoupes, et de 15 fr. par 100 kilogrammes aux chanvres peignés;

2° Que des droits égaux soient appliqués dans les mêmes conditions aux lins et autres matières similaires;

3° Qu'il soit accordé aux industriels fran-

çais, d'abord le remboursement d'une somme équivalente au droit d'entrée qu'aurait payé sous forme de matière première le produit fabriqué qu'ils exporteraient, et qu'ensuite les produits fabriqués importés acquittent à leur entrée en douane française un droit proportionnel à celui que les produits français de même nature acquittent à l'étranger.

II

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur,

Considérant que les méthodes scientifiques de culture n'ont pénétré que d'une façon insuffisante dans l'arrondissement de Saumur;

Que cependant cet arrondissement est un des plus riches, sinon le plus riche du département de Maine-et-Loire;

Que les méthodes scientifiques doivent être portées à la connaissance des populations rurales tout aussi bien par l'enseignement oral que par des expériences répétées et des démonstrations incessantes,

Et tout en rendant hommage à l'activité et au dévouement de M. le professeur départemental d'agriculture et de M. l'inspecteur des terrains phylloxérés du département de Maine-et-Loire,

Emet le vœu :

Que l'enseignement agricole soit organisé d'une façon spéciale dans l'arrondissement de Saumur;

Invite le conseil d'administration du Comice à insister auprès des pouvoirs publics pour obtenir ce résultat, au besoin en offrant l'établissement, sous la direction d'un professeur d'agriculture, d'un ou plusieurs champs d'expériences aux frais du Comice et dans les limites de son budget.

III

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur,

Considérant qu'il est utile à la cause de l'agriculture que toutes les Sociétés agricoles et viticoles s'unissent pour la défense des intérêts communs;

Que plusieurs Sociétés ont adopté des vœux analogues ou identiques;

Emet le vœu :

1° Que les vins soient inscrits dans la classe des produits agricoles;

2° Que tous les produits agricoles soient soumis au régime du tarif minimum et du tarif maximum;

3° Que les droits de douane à établir sur les vins par hectolitre et par degré, jusqu'à 12 degrés 9 dixièmes, soient :

Au tarif maximum de 1 fr. 30;

Au tarif minimum de 0 fr. 70;

Au-delà de 12 degrés 9 dixièmes, les vins seront traités comme l'alcool.

Ces vœux seront transmis aux pouvoirs publics.

SUBVENTION AU JARDIN DE VITICULTURE DE SAUMUR

M. le ministre de l'agriculture vient d'accorder au Jardin de Viticulture de Saumur une subvention de 4,000 fr. pour procéder, en 1891, à des essais de culture de vignes américaines.

CRUE DE LA LOIRE

La Loire croit encore aujourd'hui; elle arrive à 2^m 95 à l'échelle du pont Cessart.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 20 mars. — Lucien-Florent-Charles Bonnet, rue Duncan.

DÉCÈS

Le 19 mars. — Albert-Léopold-Alexis Jous-selin, boulanger, 18 ans, à l'Hôpital.

Le 20. — Marie-Françoise Mahnenette, journalière, 64 ans, veuve de Louis Bigot, à l'Hôpital.

Le 22. — Louise Bailly, rentière, 74 ans, veuve de Jacques Jahan, rue de l'Île-Neuve.

INCENDIE A GENNES

On écrit de Gennevilliers-sur-Loire à l'Anjou :

« Avant-hier, à 2 heures de l'après-midi, des cris : au feu, venaient troubler la quiétude habituelle de la bonne et tranquille population de Gennevilliers.

» Les gendarmes, toujours au premier rang en pareil cas, portaient au pas de course vers le lieu de l'incendie : les bois de la Butte-de-l'Éperon, appartenant à M. Lallemand.

» Les pompiers rejoignirent vite les gendarmes et, grâce au concours de tous, on parvint à se rendre maître du feu à quatre heures et demie.

» Trois hectares de taillis de neuf ans ont été brûlés.

» Sans l'empressement de la population, des personnes accourues sur le lieu du sinistre, cet incendie aurait pu avoir les plus graves conséquences et devenir un véritable désastre pour les propriétaires voisins.

» Au premier rang, à côté des gendarmes, des cultivateurs et des ouvriers de Gennevilliers, accourus au premier coup de clairon, nous avons remarqué M. le curé de Gennevilliers et son vicaire, M. d'Achon, M. de Jeux, etc...

» M. Lallemand était assuré à la Mutuelle du Mans.

» La cause de cet incendie est inconnue, malgré l'enquête très intelligemment faite par le brigadier. Toutes nos félicitations à la brigade de gendarmerie qui a montré beaucoup de sang-froid et d'intelligence dans la direction des mesures à prendre pour faire la part du feu et arrêter ce sinistre. — P. V. L. »

MONTREUIL-BELLAY. — Nous apprenons que M. Aubelle, maire de Montreuil-Bellay, vient, pour des raisons de santé, de donner sa démission.

Cette démission a été acceptée.

Accident. — L'accident dont nous avons parlé hier a entraîné la mort de la victime. C'est un nommé Armand Cadoux, âgé de 17 ans, domestique à Bagneux, chez M^{me} Méry, marchande de charbon.

LA GRÈVE DE TRÉLAZÉ

A moins d'incidents imprévus, la grève de Trélazé peut être considérée sinon comme terminée, tout au moins comme touchant à sa fin.

Le travail a été repris dans plusieurs carrières. Les troupes sont rentrées à Angers.

Souvenir du pèlerinage saumurois à Lourdes

Nous lisons dans le Journal de Lourdes :

Cambrand, le 7 février 1891.

Mon Révérend Père,

Je viens aujourd'hui remplir un devoir de reconnaissance envers Notre-Dame de Lourdes, en vous envoyant ci-joint le certificat de M. le docteur Guinebertière qui m'a donné ses soins pendant près de quatre années, sans obtenir la moindre amélioration dans mon état. Au mois de septembre dernier, je me suis décidé à aller à Lourdes. Je faisais partie du pèlerinage de Saumur qui passa trois jours après de la grotte bénie, le 9, le 10 et le 11 septembre; pendant ces trois jours, je me suis baignée deux fois. Je n'ai pour ainsi dire pas ressenti de mieux pendant mon séjour à Lourdes; ce n'est qu'en quittant la grotte que je me suis trouvée mieux. J'ai pu faire à pied le chemin de la grotte à la gare. C'était le commencement de ma guérison. Je suis rentrée chez nous le 12 septembre au soir; le voyage ne m'avait pas trop fatiguée. J'ai bu de l'eau de Lourdes et je me suis couchée. Le lendemain matin, je me suis levée et je marchais comme tout le monde. Par prudence, j'ai attendu jusqu'à présent pour vous envoyer mon certificat; mais, puisque je marche toujours bien, je ne veux pas attendre plus longtemps à publier une aussi grande faveur. Gloire, amour et reconnaissance à Notre-Dame de Lourdes, qui m'a rendu l'usage des jambes!

ADELIN ROCHARD.

Je, soussigné, docteur en médecine, demeurant à Cerizay, arrondissement de Bressuire, département des Deux-Sèvres,

Certifie :

1° Que M^{me} Rochard, Adeline, née le 24 novembre 1858, demeurant à Cambrand, canton de Cerizay, ayant toujours joui d'une bonne santé, et sans antécédents névralgiques, a été, au

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Le romancier pensa qu'il avait promis à Bernard le secret sur la consultation qu'il lui avait donnée, qu'il avait fait promettre lui-même à Céline de ne jamais révéler, quoi qu'il arrivât, qu'il avait conseillé à René de refuser la dot offerte par le banquier; il ne répondit pas à l'interrogation du juge d'instruction.

— Ah! Ma question vous embarrasse, fit Queyrat moqueur. Elle dérange vos combinaisons! Je vais répondre pour vous.

Vous êtes resté seul l'après-midi du 15 septembre. Vous n'êtes pas sorti de la maison. Or, René Bernard a été assassiné à la même époque. Le rapport préliminaire des médecins qui ont procédé à l'autopsie, m'est parvenu ce matin. La victime a été tuée quand sa digestion était accomplie, c'est-à-dire vers cinq heures de l'après-midi. C'est vous qui avez assassiné René Bernard.

— Moi!

— Vous! Pour le voler. Vous saviez que les

bruits de lutte ne pourraient être entendus de l'escalier à cause des tapis et des portières épaisses. Vous saviez aussi que le logement contigu à celui de Bernard était loué par un employé de la banque Odon Wegrow, que ses occupations tenaient à cette heure éloigné de son domicile. Il n'y avait personne chez vous pour remarquer votre absence, pour constater sa durée, pour percevoir l'ébranlement sourd que pouvait produire, en tombant sur le plancher de l'étage supérieur, le corps d'un homme. La lettre d'invitation que vous aviez reçue le 13 septembre, vous avait appris le prochain mariage de Bernard; vous vous rendiez compte qu'il possédait une petite fortune, qu'il devait avoir chez lui une certaine somme liquide. D'un autre côté, René Bernard, savant toujours penché sur ses livres, homme d'un caractère doux, devait être peu propre au combat; vous, au contraire, vous avez les épaules carrées, la poitrine large, vous êtes musclé comme un lutteur, vous êtes énergique; de plus, vous êtes habitué à nouer des intrigues de romans, habile à la riposte; vous deviez avoir facilement raison de votre adversaire, et vous fier en votre adresse pour échapper aux conséquences d'un assassinat. Voilà la tentation telle qu'elle

se présenta à votre imagination, entourée des circonstances qui vous montraient le crime comme facile.

Examinons quel était l'état de votre esprit. Par la chute du Crédit Commercial, vous vous voyez acculé à une échéance que vous ne pouviez payer. Pour vous procurer de l'argent, vous aviez accompli des démarches pénibles pour un artiste, vous songiez aux poursuites judiciaires, à une vente dispersant vos meubles : des souvenirs! brisant votre carrière, au moment où elle ne peut que devenir encore plus brillante; vous vous voyez obligé de recommencer, à quarante ans, les luttes de vos premières années; votre femme, votre enfant souffriraient de la misère... Quelles perspectives pour un homme qui, après avoir lutté autant que vous, arrivait à une position solide dans la littérature! Quel avenir menaçant épris de sa femme! pour un père idolâtre de son bébé! Vous étiez dans ces conditions d'esprit, quand l'idée du crime, facile à exécuter et fertile comme résultat pécuniaire, s'est présentée à votre imagination. Vous êtes monté chez René Bernard. Il vous a demandé la permission d'achever une lettre commencée, vous y avez consenti, et, comme pour passer le temps,

vous vous êtes emparé, en feignant d'en examiner le travail, du couteau japonais qui servait à votre voisin de coupe-papier. Alors, d'un seul coup, tandis que Bernard écrivait, vous lui avez tranché l'artère carotide. Il est tombé foudroyé. Vous avez cherché l'argent, vous avez trouvé les billets de banque que votre victime avait reçus deux jours auparavant aux guichets de la maison Richard, Belleville et Compagnie, vous êtes rentré chez vous, vous avez caché l'argent dans un tiroir quelconque, et, le soir, vous avez joué, devant votre femme, la comédie de l'enveloppe trouvée sous la porte!

Et c'est bien le vol qui a guidé votre main, car, tout à l'heure, quand je vous ai fait observer que les circonstances dans lesquelles se présentait cet assassinat semblaient révéler la haine d'un rival de gloire, ou d'un jaloux d'amour, vous ne m'avez pas répondu directement, vous vous êtes dérobé à mes questions. La vérité, que vous connaissiez, vous empêchait, malgré vous, d'essayer d'égarer mes recherches, en me disant que la jalousie était le motif du crime. En ce point vous n'avez pas pu mentir.

Marchand avait écouté, sans mot dire, ce

printemps de mil huit cent quatre-vingt-sept, atteinte de douleurs de la moelle épinière et de paraplégie incomplète ;

2° Que, malgré divers traitements employés avec persévérance, aucune amélioration n'a pu être obtenue ;

3° Que l'état de la malade est resté le même jusqu'au jour où elle s'est décidée à faire un pèlerinage à Lourdes, état que j'ai constaté avant son départ ;

4° Que, quelques jours après son retour, j'ai revu et examiné de nouveau la malade et constaté que la paraplégie avait disparu ;

5° Que la guérison, survenue pendant le pèlerinage de Lourdes qui a eu lieu le 8 septembre 1890, s'est maintenue depuis, et que M^{lle} Rochard peut, depuis cette époque, faire de longues marches à pied, alors que, depuis quatre années, elle ne pouvait, qu'au prix d'une grande fatigue et d'énergiques efforts, se rendre à l'église, distante de sa demeure de 60 à 80 mètres au plus.

Fait à Cerizay le 17 septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

B. GUINEBERTIÈRE, D^r-M.

Nous donnerons prochainement le récit d'une guérison non moins remarquable qu'un certain nombre de Saumurois ont eu la faveur de constater à Lourdes, à la même époque.

VARIÉTÉS

Héroïnes vendéennes

On lit dans les Chroniques du Bas-Poitou du *Publicateur* :

« Tous les journaux ont récemment conté avec de justes éloges la part héroïque prise, à la campagne de Russie, par une habitante de La Roche-sur-Yon, Mme Philaire, née Angélique Girod.

Cet héroïsme féminin n'est pas chose rare dans l'histoire du Bas-Poitou, et les exemples sont nombreux de vaillantes qui ont affronté sans émotion les champs de bataille et la mort.

On a beaucoup admiré Mlle de Montpensier, la Grande-Demoiselle, faisant tirer le canon de la Bastille et dégageant l'armée de Condé, pendant la Fronde.

Nous n'avons, sous ce rapport, rien à envier à la Grand-Ville. L'énergie que déploya Mme de Harpedanne défendant, en l'absence de son mari, la ville de Fontenay-le-Comte contre Du Guesclin, vaut bien le courage dont fit preuve la fille de Gaston d'Orléans contre Turenne.

Mais c'est principalement à l'époque de la Révolution que les Vendéennes ont témoigné de la plus insigne bravoure et de la plus sublime abnégation. C'est, en effet, le propre des guerres civiles d'exciter plus vivement les

violents réquisitoires. Ecrasé sous la logique du juge d'instruction, il baissait la tête, son visage était blême.

Quand le petit vieillard se fut tu, après un long silence, le romancier, qui avait repassé en son esprit les circonstances qui l'accusaient, eut un grand geste désespéré des épaules et des bras qu'il étendit vers la terre, en disant d'un ton navré :

— Je suis perdu !

Le juge d'instruction avait bien des fois entendu ces paroles. Il savait que c'est aussi bien le cri du coupable démasqué, que celui de l'innocent injustement accusé. Il se garda d'en rien conclure pour ou contre Marchand. Il en remarqua seulement le ton d'accablement désespéré. Il laissa pendant près de vingt minutes Gustave en proie à ses réflexions, il se contenta de l'observer. Ce fut seulement quand le rapport du greffier fut achevé, qu'il demanda :

— Marchand, vous reconnaissez-vous coupable du meurtre commis sur la personne de René Bernard ?

Le romancier releva la tête et répondit :

— Je suis étranger à cette mort et je maintiens tout ce que j'ai dit.

Quayrat n'insista pas, il reprit simplement :

grandes passions du cœur humain. On a vu, pendant l'insurrection, des femmes, non-seulement se battre avec un courage au-dessus de tout éloge, mais pousser jusqu'à l'acharnement leur ardeur guerrière. Qui saurait leur en faire reproche ? Elles avaient à venger un père, un fils, ou à défendre leur vie et leur honneur.

Sans parler de M^{mes} de la Rochejaquelein, de Bonchamps, de Sapinaud, de Renée Boredeau, qui ont raconté elles-mêmes leurs glorieuses campagnes, on trouve presque à chaque pas dans nos annales ensanglantées une héroïne nouvelle.

C'est Mme de la Rochefoucauld, la fidèle amie de Charette, qui, après avoir lutté sans relâche aux côtés de l'intrepide général, va porter, avec une égale énergie, sa belle tête de créole sous l'ignoble couperet de la guillotine sablaise.

C'est Mme de Beauglie qui, vêtue en amazone, la carabine à la main, entraîne au combat trente cavaliers, soldés et équipés par elle, dans cette même division des Sables-d'Olonne.

C'est Mme du Fief de Saint-Colombin, aussi remarquable par ses charmes que par sa valeur, qui, au combat de la Bazilière, en 1794, s'élance sur l'ennemi et donne l'exemple aux plus braves.

C'est Mme de la Roche-Saint-André qui, à travers les grilles de sa prison, à Nantes, apercevant ses fils que l'on conduit à l'échafaud, leur crie d'une voix déchirante, comme la mère de saint Symphorien à son fils, mené au martyre : « Adieu, mes enfants, mourez en Vendéens ! »

C'est Mlle de Jourdain, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, qui, conduite vers la Loire, résiste aux supplications d'un soldat épris de ses charmes et se jette elle-même à l'eau pour ne pas survivre à sa mère qu'on vient d'engloutir dans le fleuve.

Aussi bien, l'héroïsme en ces temps néfastes n'était point l'apanage de la seule noblesse ; les paysannes rivalisaient de générosité et de courage avec les grandes dames.

Mme de la Rochejaquelein, dans ses *Mémoires*, parle d'une petite fille de 13 ans qui était tambour dans l'armée de d'Elbée ; elle raconte aussi qu'elle vit, un jour, arriver à Cholet une jeune fille, grande et fort belle, qui portait deux pistolets à la ceinture et un sabre à son côté... On l'interrogea ; elle répondit qu'elle était de la paroisse de Tout-le-Monde, et que les femmes y faisaient la garde quand les hommes étaient à l'armée... Or, les généraux avaient défendu fort sévèrement qu'une femme suivit les armées. La veille du combat de Thouars, notre héroïne vint trouver M. de Lescure et lui dit : « Mon général, je suis une fille, Mme de Lescure le sait ; elle sait aussi qu'il n'y a rien à dire sur mon compte ; c'est

— Le greffier va vous lire le résumé de votre interrogatoire. Ecoutez-le attentivement. Si vous jugez qu'il reproduit exactement la physionomie de notre conversation, vous le signerez.

Le rapport était exact. Gustave le signa.

— Qu'allez-vous faire de moi ? demanda-t-il, cette formalité accomplie.

— Vous envoyer au Dépôt.

— Et du Dépôt, où irai-je ?

— A Mazas.

— Ma pauvre femme ! dit Marchand d'un ton douloureux, s'oubliai-je lui-même pour ne songer qu'à Céline, et il ajouta plus bas :

— Mon pauvre petit bébé ! Que Dieu nous protège !

(A suivre.)

Los Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

DÉCORCÉS D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J. P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

la bataille demain, faites-moi donner une paire de souliers. Après que vous aurez vu comme je me bats, je suis sûr que vous ne me renverrez pas. » Elle fut tuée dans la mêlée, où elle s'était précipitée avec fureur.

La fille d'un boulanger de Mortagne-sur-Sèvre, la jeune Lebrun, qui n'avait que 16 ans, se fit de même cavalier pour se battre à côté de son frère. Elle n'avait pas déguisé son sexe. En caleçon et en jupon, la tête serrée par un mouchoir, elle croisait le sabre avec les husards et les dragons de la République. Retournée dans ses foyers, après la guerre, la jeune amazone se maria et vécut en bonne mère de famille comme si jamais elle n'avait quitté l'aiguille ou le fuseau.

Une humble paysanne de Tiffauges, nommée Corbète, surprise par plusieurs soldats républicains, préféra endurer d'horribles traitements plutôt que de se prêter à leurs hideuses brutalités.

— Rends-toi, brigande, lui criaient-ils, et nous cesserons de te faire souffrir !

— Jamais, leur répondit la jeune fille ; faites de mon corps ce que vous voudrez, mais mon âme est à Dieu !

Une autre jeune fille, du nom de Marie Papin, portait un jour des aliments à deux soldats de l'armée royaliste blessés et cachés dans un bois. Une colonne républicaine la rencontre. On l'interroge. Menacée, injuriée, frappée, rien ne lui fait ; elle refuse obstinément de faire connaître la retraite de ceux qu'elle allait secourir. On la saisit, on lui fait subir tous les outrages, on la lie à un arbre, on l'accable de coups de sabre ; elle résiste quand même et succombe héroïquement, emportant au ciel son secret.

On se souvient, enfin, du vaillant *Chevalier Adam*, de son vrai nom Marie-Pétronille Adam, qui, vêtue d'un costume masculin, se couvrit de gloire à Chantonay, à Saint-Florent-des-Bois et dans un grand nombre d'autres combats. Arrêtée, à la suite de la dispersion de l'armée de Royraud, elle fut traduite devant la Commission militaire de Fontenay-le-Comte et condamnée à mort. L'adversité ne fit point faiblir cette grande âme. Pétronille Adam, frappée debout, tomba en criant : *Vive le Roi !*

Mais nous n'avons point la prétention de rappeler ici les nobles actions féminines dont furent témoins les champs de bataille de la Vendée. Ce serait refaire l'histoire de la sublime épopée qui a valu à nos ancêtres le titre si mérité de *Géants*, et ces colonnes n'y suffiraient pas.

LES GENS DU MIDI. — On sait l'amour-propre qu'ils mettent à ce que leur pays passe pour exempt de tous les frimas du Nord.

Un Marseillais soutenait, en plein hiver, très vivement cette prétention.

— Mais, lui dit-on, regardez donc cette neige !

Le Marseillais en ramasse un poignée, la froisse avec indifférence et la rejette à terre :

— C'est bien de la neige, si voulez, mais elle n'est pas froide comme celle de Pontarlier, par exemple !

Question Humanitaire

Que les personnes qui souffrent de démangeaisons, rougeurs, boutons, dartres, eczéma et de n'importe quelle maladie de la peau ; de bronchites chroniques, de vices du sang, de rhumatismes, lisent l'intéressante brochure que M. Vincent, pharmacien à Grenoble, envoie gratis et franco, dans un but humanitaire, aux personnes qui la lui demandent ; elles y trouveront les moyens de se guérir promptement et radicalement.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 21 MARS 1891

| | | | |
|---------------------------------------|-------|---|-------|
| Froment-commerce, l'hectolitre | 21 50 | Bœuf ou vache, le kil. | 1 80 |
| id. halle (moyenne) | 21 10 | Veau | 2 — |
| Méteil | 17 — | Mouton | 2 40 |
| Seigle | 13 — | Porc | 1 60 |
| Orge | 14 47 | Poulets la couple | 4 50 |
| Avoine | 10 50 | Dindonneaux | 15 — |
| Sarrasin | — | Canards | 6 — |
| Haricots blancs | 30 — | Oies | 11 — |
| Haricots rouges | 28 — | Beurre le kilog. | 2 90 |
| Fèves | — | (Eufs) la douzaine | 0 65 |
| Noix | 16 — | Foin, la charretée de 780 kilog. | 70 — |
| Châtaignes | — | Lucerne | 70 — |
| Sel les 100 kil. | 15 — | Paille | 35 — |
| Son | 16 — | Huile de noix, 50 kil. | 130 — |
| Pommes de terre, la barrique, | 12 — | Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500 | 39 — |
| la culasse de 157 kilog. | 61 — | id. 2 ^e | 37 — |
| Farine 1 ^{re} qual., le kil. | — | id. 3 ^e | 35 — |
| id. 2 ^e id. Of. 36 66 | — | Charbon de bois, les 100 kilog. | 16 — |
| id. 3 ^e id. Of. 35 | — | Charbon de terre | 4 50 |

Robes et Confections

M^{me} V^{ve} CHAUSSARD

Ex-coupeuse de 1^{re} maison de Paris

SAUMUR — 38, rue Dacler — SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de créer une nouvelle *Coupe de Corsage* fort jolie et allant parfaitement bien.

Nous voici bientôt à Pâques : c'est à cette époque que toutes les Dames élégantes doivent songer à commander leurs Toilettes.

PLUS D'ESSAYAGES

Il suffit d'envoyer un corsage allant bien comme proportion, puis la longueur de jupe, devant et derrière.

Fabrique d'Engrais chimiques

DUBOIS-RONCE

DIPLOMÉ-BREVETÉ

Au Pont-Fouchard, BAGNEUX, près Saumur

BADIGEON contre le *phylloxera* et les autres insectes parasites de la vigne et des arbres fruitiers.

Plus de 500 CERTIFICATS, 32 MÉDAILLES OR et ARGENT dans divers concours.

Le sac. 20 Fr. pris au Pont-Fouchard, pour une barrique de badigeon.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Pâques et Poissons d'Avril

ŒUFS CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes

Coffrets satin riche haute nouveauté

Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicule cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

LE VIN AROUD QUINA AU FER & LA VIANDÉ

est le médicament par excellence, le plus énergique pour combattre les *CHLOROSES*, l'*ANÉMIE*, l'*APPAUVRISSEMENT* ou l'*Altération* du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRE, ph^{en}, 402, r. Richelieu, PARIS, & P^{ar}

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Écoulements anciens ou récents*. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien • 102, RUE RICHELIEU, PARIS •

Cours des Vins.

| Rouges. | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Souzay et environs | la barrique 150 à 200 |
| Champigny | — 155 à 200 |
| Varrains | — 150 à 200 |
| Bourgueil | — 160 à 200 |
| Restigné | — 150 à 200 |
| Chinon | — 130 à 150 |
| Blancs. | |
| Coteaux de Saumur | la barrique 200 à — |
| Ordinaires, environs de Saumur | — 155 à 140 |
| Saint-Léger et environs | — 120 à 130 |
| Varrains et environs | — 135 à 140 |
| Le Puy-Notre-Dame et environs | — 115 à 120 |
| La Vienne | — 115 à 120 |
| Cidre de Bretagne | la barrique 40 à 45 |
| Cidre de Normandie | — 45 à 50 |
| Eau-de-vie, droits non compris | l'hectolitre 66 |
| Vinaigre de vin | — 24 |

